



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du :
11 septembre 2025

Délibération n° 2025-09-11/10
Finances

Le 11 septembre 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 05/09/2025

ETAIENT PRESENTS (28) :

MM. Strehaiano, Thévenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Desrivières, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Fayol Da Cunha, MM. Zontone, Poisson, Mme Mebrek, MM. Malnati, Francine, Delaroche, Corceiro, Heubert, Bekare, Amedeo, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (04) :

Mme Brassat à Mme Roy, Mme Oziel à M. Poisson, M. Studzinska à M. About, M. Duranteau à Mme Jason

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (01) :

M. Zakaria

SECRETAIRE : MME KRAWCZYK

OBJET : Versement d'une subvention du Conseil régional - opération « aménagement paysager du parking et des abords de l'espace culturel » inscrite au contrat d'aménagement régional

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°CR 181-16 du 17 novembre 2016 portant sur l'adoption du dispositif contrat d'aménagement régional,

VU la délibération n°CP 2020-373 du 23 septembre 2020 portant modification par voie d'avenant, le contrat d'aménagement régional,

VU la délibération n°CP 2023-017 du 25 janvier 2023 portant sur le soutien de la Région à l'égard de la Commune de Soisy-sous-Montmorency dans le cadre du contrat d'aménagement régional,

CONSIDERANT que la Commune a sollicité le Conseil régional afin d'obtenir son soutien financier au titre du dispositif contrat d'aménagement régional,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250919-DEL2025091110-DE
Date de réception préfecture : 19/09/2025

CONSIDERANT que la Région a décidé de soutenir la Commune à hauteur de 127 500 € maximum – soit 50 % du montant prévisionnel – pour la réalisation de l'opération suivante : « aménagement paysager du parking et des abords de l'espace culturel », qui s'inscrit dans le dispositif précité et dont le descriptif complet figure dans la convention ci-après annexée,

CONSIDERANT que le versement de cette subvention est conditionné à la signature de la convention susmentionnée,

VU le projet de convention, ci-après annexé,

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 3 septembre 2025,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. Dachez,

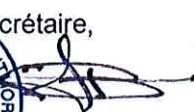
APRES EN AVOIR DELIBERE :

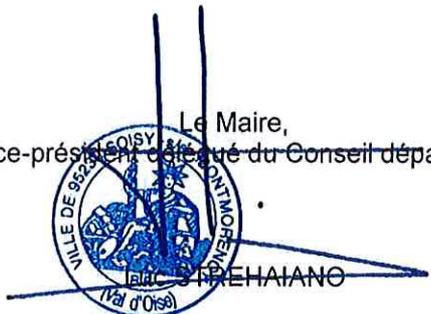
A l'unanimité,

PREND ACTE du versement de la somme de 127 500 € maximum au titre de la subvention de la Région pour l'opération « aménagement paysager du parking et des abords de l'espace culturel »,

PRECISER que la subvention sera créditée selon les procédures comptables en vigueur,

AUTORISER Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi qu'à prendre et signer tout acte ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Le Secrétaire,

FRANÇOISE KRAWCZYK

Le Maire,
Vice-président délégué du Conseil départemental,

ERIC PIREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : **19 SEP. 2025**

Mis en ligne et/ou notifié le : **22 SEP. 2025**

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le **22 SEP. 2025**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.